

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 5 octobre 2016**

L'an deux mil seize, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desplanches, Jacquart, Trapenard et Mmes Martin, Pétard, Tartière

Excusés : Mr Bayot, Mmes Cardia et Delecroix

Pouvoirs : Mr Bayot à Mr Trapenard, Mme Cardia à Mr Jacquart ainsi que Mme Martin à Mr Desplanches et Mme Tartière à Mme Pétard après leur départ

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pétard a été élue secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 8

**Date de convocation :** 27/09/2016

**Date d'affichage :** 10/10/2016

**- Présentation du Projet éducatif du Jardin d'Enfants**

M. le Maire donne la parole à Blandine Pottiez, nouvelle Directrice du Jardin d'Enfants, pour présenter le projet éducatif de la structure.

Mme Pottiez explique que la rédaction de ce document a représenté un travail important mais que ce support permet d'exposer, de manière détaillée, le fonctionnement et les objectifs du Jardin d'Enfants. Elle souhaite que, par la suite, ce document soit mis en ligne sur le site Internet de la commune.

Mme Pottiez évoque les différents objectifs fixés par ce projet :

- développer un lieu d'accueil pour les enfants comme pour les parents
- favoriser la socialisation des enfants
- offrir un accueil individuel aux enfants
- préparer l'entrée à l'école maternelle

Mme Pottiez précise que, notamment pour le dernier point, son expérience d'ATSEM lui a été très bénéfique puisqu'elle connaît exactement les attentes du professeur.

En dehors de ce projet éducatif, Mme Pottiez indique s'être fixée d'autres buts tels que véhiculer une image positive du Jardin d'Enfants, et par conséquent, de la commune, et faire connaître davantage l'établissement. Elle explique également ne pas vouloir faire de voyage scolaire en fin d'année mais de réaliser plusieurs sorties dans le secteur (ferme pédagogique, fauconnerie sur la commune de Chouvigny, etc.,...). Elle fait ensuite part du projet mis en place avec l'association Art'Belette d'Ebreuil : des activités artistiques seront organisées chaque lundi avec les enfants pour donner lieu ensuite à une exposition aux Charitains à Ebreuil.

Mme Pottiez aborde enfin la question de sécurité : elle indique avoir mis en place un certain nombre de protocoles adaptés à la structure et attend désormais que la signalétique soit installée. De plus, elle prévoit de réaliser quelques exercices avec les enfants pour notamment apprendre à se cacher et à garder le silence.

M. Deschamps interroge Mme Pottiez pour connaître son avis sur la manière de mobiliser plus de parents : Mme Pottiez pense qu'il serait judicieux de mettre davantage en avant le fait que le Jardin

d'Enfants constitue un mode de garde gratuit.

### **- Renouvellement de la convention avec l'APA de Gerzat**

M. Deschamps rappelle que chaque commune doit obligatoirement adhérer à une fourrière pouvant accueillir les animaux errants de son territoire. Il explique également que, depuis plusieurs années, la commune de Lalizolle a délaissé la SPA de Brugheas pour se rapprocher de celle de Gerzat. En effet, les tarifs proposés par cette dernière sont plus intéressants (0,552 € par habitant contre 1,50 €).

La convention triennale signée avec l'Association Protectrice des Animaux de Gerzat arrivant à son terme, M. Deschamps propose de la renouveler pour la période allant du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2019.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### **- Renouvellement de la ligne de trésorerie**

M. Deschamps explique que la ligne de trésorerie dont la commune fait appel depuis maintenant quelques années et qui a été ramené à 50 000 € l'an dernier grâce au redressement financier réalisé par la nouvelle municipalité, est arrivée à son terme le 28 septembre dernier.

La trésorerie de la commune s'étant stabilisée à 230 000 € depuis un an, la dernière ligne de trésorerie n'a été d'aucune utilité. Des frais de non utilisation ont d'ailleurs été facturés.

C'est pourquoi, M. Deschamps pense qu'il n'est pas nécessaire de la renouveler immédiatement. Toutefois, si des fonds venaient à manquer lors de la réalisation des travaux d'assainissement, un contrat pourrait éventuellement être souscrit en attendant les différentes subventions.

Départ de Sophie Martin.

### **- Décisions modificatives**

M. Deschamps explique que l'approbation de deux décisions modificatives est nécessaire :

#### *> budget Commune*

Les recettes prélevées à la commune, dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunal, étant plus importantes que prévues, les crédits du compte de dépenses « 73925 – FPIC » et de recettes « 7325 - FPIC » sont augmenter de 1 218 €.

De plus, suite au remplacement imprévu de deux équipements du gîte (four et réfrigérateur), la somme de 539 € est prélevée du compte « 2184- Mobilier » pour être répercutée sur le compte « 2188 – autres immobilisations corporelles ».

M. Deschamps explique ensuite que pour son installation à l'épicerie, M. Pauty souhaitait disposer d'un four à pain et d'une armoire réfrigérée pour un montant de 4 300 € HT. Il avait, à ce propos, été convenu que M. Pauty prenne la moitié des frais à sa charge mais, malheureusement, ce dernier a fait faux bond et a préféré mettre un terme à son projet de reprise de l'épicerie. Le matériel ayant déjà été acquis, une décision modificative doit donc être prise : une partie de cet investissement sera alors abondé par une aide du budget principal de 2 950 €. Cette somme est récupérée au compte « 6815 – Dotation aux provisions pour risques ». Cette ligne devait en effet permettre de faire face aux impayés de loyers de la SAS Roumeau mais la société ayant régularisé ses dettes, celle-ci peut être mise à zéro.

#### *> budget Commerces*

La dite subvention du budget principal se retrouve ainsi à la ligne « 7788 – Produits exceptionnels divers » du budget annexe des commerces, ce qui permet d'abonder une partie du compte d'investissement « 2188 – Autres immobilisations corporelles » pour l'achat du matériel de l'épicerie précédemment évoqué. Les 1 350 € restants sont, quant à eux, récupérés aux comptes « 615221 –

Bâtiments publics » et « 6226 - Honoraires ».

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces deux décisions modificatives

### **- Épicerie multi services**

M. Deschamps enchaîne pour faire le point sur l'épicerie et notamment sur la situation de M. Pauty. Il précise que le matériel acheté par la commune pourra servir en cas de reprise, et que suite à son départ, M. Pauty laisse tout de même une caisse enregistreuse et un petit congélateur. M. Claisse souhaiterait que ces équipements soient testés rapidement pour être sûr qu'ils fonctionnent correctement.

M. Desplanches pense que, suite aux deux derniers abandons des candidats, il serait temps de penser à faire fonctionner cette épicerie d'une autre manière, ou pour le moins, de trouver un candidat avec les fonds nécessaires, comme le précise M. Jacquart.

M. Deschamps ajoute avoir eu un contact avec une habitante de Boënat qui, pour le moment, n'occupe sa maison qu'à titre secondaire mais qui devrait, à l'avenir, s'installer définitivement sur la commune. Une rencontre avec cette personne devrait avoir lieu d'ici la fin du mois.

### **- Logements communaux**

#### *> logement du gîte*

M. Deschamps fait part du départ de M. Gonzalez au 1er novembre prochain. Une annonce a été déposée pour trouver un nouveau locataire : une personne, actuellement hébergée sur Nades, a visité le logement et semble être très intéressée. Toutefois, elle souhaiterait que quelques meubles soient évacués.

#### *> logement de La Poste*

M. Deschamps indique que des problèmes avec la consommation d'eau ont été constatés. Il s'avère en effet que, malgré l'existence de multiples compteurs, l'eau consommée par la mairie est facturée à la locataire.

Il explique que les impayés de Mme Graziano s'élèvent à ce jour à environ 700 €. Or, un certain nombre de dettes est actuellement figé par la Commission de Surendettement (325 €). Il propose alors d'effacer le reste (370 €) par le remboursement des factures d'eau de la mairie.

M. Claisse indique, quant à lui, avoir contacté le plombier pour qu'un compteur soit installé et que la facture totale soit adressée en mairie : une soustraction devra ensuite être réalisée pour établir la facture à Mme Graziano. M. le Maire pense que cette solution n'est pas la meilleure car la commune risque de rencontrer des difficultés pour se faire payer. M. Deschamps se demande pourquoi l'installation de deux compteurs différents n'est pas envisagée : M. Claisse répond que cette installation est plus compliquée et plus coûteuse car elle nécessite l'ouverture de la route.

Il semble alors plus simple de laisser l'installation en l'état et de rembourser régulièrement Mme Graziano à l'aide d'un compteur différentiel.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve cette décision

#### *> logement de l'école*

M. le Maire fait part du montant important des impayés de Mme Planchon : ses loyers sont en effet couverts, en partie, par les APL mais les charges ne sont plus réglées depuis longtemps. Il souhaite alors entamer une action auprès d'un huissier avant que la situation ne s'aggrave. M. Deschamps précise que, la période hivernale allant arriver, l'action ne prendra effet qu'à son terme.

Vote : le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou son 1er Adjoint à engager les poursuites nécessaires au rétablissement des impayés de Mme Planchon.

M. Desplanches s'interroge sur le projet de réhabilitation de la grange du restaurant demandé par M. Roumeau et évoqué lors du précédent Conseil Municipal : M. Deschamps répond que ce dernier n'a donné aucune nouvelle. Il précise également que la période de deux ans de réduction de loyer pour la réalisation de travaux arrive à son terme à la fin de l'année et que si M. Roumeau ne réalise aucun travaux, il sera possible de demander les arriérés correspondants à cette période.

#### **- Travaux d'assainissement : choix du moins disant**

M. Deschamps rappelle qu'un appel d'offres a été lancé en juin dernier pour remise des plis courant juillet pour les contrôles, et début septembre pour les travaux. Trois offres ont été remises pour chaque partie et pour lesquelles le bureau d'études a procédé à une analyse :

- la société Alzin a alors été retenue par la Commission pour la réalisation des travaux
- l'entreprise ADTEC, pour les contrôles

M. Deschamps explique qu'Alzin était la moins chère avec une offre à 168 000 € HT. Malgré tout, un surcoût d'environ 40 000 € a été chiffré par rapport aux estimations initiales notamment dû à la présence de canalisations en amiante dans le réseau. Le bureau d'études a tout de même réussi à négocier 4 000 € et espère qu'il sera possible de contourner ces canalisations pour diminuer encore les coûts.

Il explique également que, contrairement à ce qui a été annoncé depuis le lancement de ce projet, la TVA sera récupérée immédiatement et au taux de 20 % (contrairement au FCTVA qui n'est récupéré que 2 ans après et à un taux de 15,6 %). En effet, il s'avère que la commune a pris, il y a quelques années, « l'option TVA » pour tout ce qui concerne l'assainissement, en dépenses comme en recettes.

De plus il annonce que, vu le calendrier de la société Alzin, les travaux ne pourront être réalisés qu'au premier trimestre 2017, date butoir fixée lors de la vente du camping.

M. Claisse désire s'exprimer sur ce projet car, pour lui, ces travaux ne semblent pas être la meilleure solution, aussi bien sur plan financier que sur le plan technique. En effet, la commune aurait dû, selon lui, conserver cette station d'épuration et ne financer que son entretien régulier.

M. Deschamps rappelle, qu'au départ, l'étude préalable avait conduit à la conclusion que la station d'épuration devait être agrandie pour éviter qu'elle ne sature, mais que finalement, un décret est venu interdire ce genre de travaux sur les stations d'épuration situées à moins de 100 mètres des habitations.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à la majorité, le lancement de ces travaux et attribue le marché aux entreprises Alzin et ADTEC (7 pour, 2 abstentions et 1 contre)

Départ de Mme Tartière.

M. Deschamps fait part d'un autre souci avec l'Agence de l'Eau. En effet, cet organisme ne subventionnera plus qu'à hauteur de 48 000 €, contre 59 000 € prévus, car le dossier présenté semble tout juste éligible, notamment parce qu'il ne concerne que des travaux de canalisations.

#### **Travaux de réhabilitation de la mairie**

M. Claisse indique que les travaux sont maintenant terminés et que les locaux sont de nouveau occupés. Malgré quelques petites plus value, le budget a été entièrement respecté, soit un coût net d'environ 10 000 €.

M. Deschamps ajoute que les dernières factures sont attendues pour pouvoir obtenir le versement de toutes les subventions.

L'inauguration a été fixée avec M. le Sous-préfet, M. le Président du Conseil Départemental et les responsables de La Poste au samedi 19 novembre à 11 heures. M. Desplanches pense qu'il serait judicieux d'afficher, pour cette cérémonie, le montant des subventions perçues par la commune afin de rendre officiel le coût net de ces travaux.

## – Personnel communal

M. Deschamps fait le point de la situation concernant les problèmes de personnel :

Lors de sa dernière visite médicale, M. Stéphane Ribeyron a été considéré comme inapte à ses fonctions et il lui a été conseillé de s'orienter vers un poste sédentaire. La commune de Lalizolle ne pouvant lui proposer ce genre de poste, la municipalité est tenue de l'accompagner dans ses recherches ; et si ces recherches n'aboutissent pas, elle peut procéder à son licenciement. Le cas de M. Ribeyron sera étudié lors de la prochaine Commission de Réforme du 21 octobre.

Suite à son changement de fonctions, Mme Blandine Pottiez aurait pu avoir la possibilité de changer de grade en passant d'ATSEM à Adjoint d'Animation. Or, Mme Pottiez ne souhaite pas perdre le bénéfice de son concours d'ATSEM. Elle conservera donc son ancien statut.

Mme Annie Leonard a, comme prévu, été reclassée en congé de grave maladie. Seule sa complémentaire a présenté quelques difficultés quant à la prise en charge de son demi traitement car elle estimait qu'il s'agissait d'une nouvelle pathologie et que, par conséquent, il fallait reprendre la procédure à zéro, soit un an à plein traitement puis deux ans à demi traitement. Or, le Centre de Gestion a bien confirmé que, pour cela, il aurait fallu que Mme Leonard reprenne son activité durant une année entière entre ses deux arrêts de travail, ce qui n'est pas le cas.

M. le Maire annonce enfin la décision de Mme Alexandrine Belis de faire un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon du jugement rendu par le Tribunal Administratif pour le blâme qui lui a été infligé en 2015 pour non respect de son devoir de réserve. Il pense que la commune devrait faire appel aux services d'un avocat et demander la condamnation aux dépens de Mme Belis.

Vote : le Conseil Municipal autorise, à la majorité (9 pour et 1 abstention), le Maire ou son 1er Adjoint à entamer les démarches nécessaires auprès d'un avocat.

## **- Fusion des Communautés de Communes du Pays St Pourçinois, du Bassin de Gannat et de Sioule, Colettes et Boule**

M. Deschamps rappelle que la fusion des Communautés de Communes sera effective dès le 1er janvier prochain et que, au préalable, plusieurs délibérations doivent être votées :

### *> gouvernance du futur EPCI*

M. Deschamps explique que la gérance de la future Communauté de Communes est régit par le régime de droit commun impliquant une nouvelle représentativité des communes, soit plus qu'un délégué au lieu de deux pour la commune de Lalizolle.

Vote : le Conseil Municipal refuse, à la majorité, la nouvelle répartition des délégués pour la gouvernance de la future intercommunalité (9 contre et 1 abstention)

### *> suppression de la compétence « accueil périscolaire »*

M. Deschamps rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et l'accueil périscolaire sont actuellement gérés par le Centre Social Rural par le biais de la Communauté de Communes. Or, les intercommunalités de Gannat et de St Pourçain ne possèdent pas cette compétence et ne souhaitent pas l'acquérir à l'avenir, ce qui signifie que la future Communauté de Communes ne pourra pas la conserver. C'est pourquoi, il a été décidé, lors du dernier Conseil Communautaire du 29 septembre, de supprimer cette compétence et de la rétrocéder aux communes dès le 1er décembre 2016.

A ce jour, les TAP coûtent 6 000 € par an à raison d'une heure chaque mercredi et l'accueil périscolaire coûte 15 000 €. M. Deschamps explique alors que le fait de récupérer la compétence avant la fusion permettrait de passer une convention avec le Centre Social pour lui déléguer la gestion de cette compétence et d'obtenir une attribution compensatrice de l'intercommunalité, ce qui, au final, constitue une opération neutre.

M. Jacquart n'est pas convaincu par cette opération car cela reviendrait à se soumettre aux décisions des autres intercommunalités. Il estime que la future Communauté de Communes aurait pu exercer cette compétence.

M. le Maire pense, quant à lui, que Lalizolle pourrait très bien s'organiser de façon autonome, sans l'aide du Centre Social, au même titre que les communes des deux autres Communauté de Communes.

M. Deschamps insiste sur le fait qu'il n'y pas d'autre issue par rapport à la faisabilité et que, de cette façon, cette compétence ne coûtera rien à la commune. La gestion directe du périscolaire aurait sinon plus onéreuse et aurait demandé une nouvelle organisation.

Vote : après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité, la suppression de la compétence « étude, réalisation et gestion d'un service d'accueil périscolaire » ainsi que sa restitution aux communes (5 pour, 3 abstentions et 2 contre).

> *instruction des documents d'urbanisme*

M. Deschamps explique, qu'actuellement, l'instruction des documents d'urbanisme est assurée par la Direction Départementale des Territoires mais qu'à partir du 1er janvier 2017, l'Etat se désengagera. En conséquence, l'ATDA propose ses services pour un tarif de 40 € par acte.

Toutefois, les Communautés de Communes du Pays St Pourçinois et du Bassin de Gannat possédant déjà leur propre service instructeur, la future intercommunalité conservera la compétence à titre gratuit, au bénéfice de toutes les communes.

#### **- Sécurisation de la circulation**

> *parking de l'école*

Mme Pétard fait part du problème rencontré par le bus lors du ramassage scolaire : les véhicules en stationnement le gênent ce qui l'oblige à se garer et à faire monter les enfants au milieu de la voie. C'est pourquoi, elle propose de mettre en place un marquage au sol et d'instaurer un sens unique sur le parking. M. Desplanches attire son attention sur l'importance de la signalisation du changement de sens de circulation.

> *Allée des Hortensias*

M. le Maire indique que cette allée est une voie riveraine qui pose quelques soucis de voisinage. Il envisage, par conséquent, de mettre en place un sens unique. Cette voie est, certes, privée mais présente un réel problème de sécurité dans la mesure où la sortie des véhicules du côté de la route départementale s'avère dangereuse. M. Deschamps fait remarquer que le danger est similaire de l'autre côté de la route, à la sortie de l'Impasse des Fonts Chapelle.

M. Desplanches souhaiterait savoir si l'acquisition d'un nouveau radar pédagogique est envisagé. M. le Maire répond que l'installation d'un radar à Chalouze est toujours en projet.

#### **- Réseaux mobilet et Internet**

M. Desplanches rappelle qu'un contact avec Orange avait été établi dans l'été pour résoudre les soucis Internet sur le village de Boënat (*cf. séance du 12 août 2016*). Il a tenté de rentrer à nouveau en contact avec ce même interlocuteur, au sujet de la fibre, mais celui-ci n'a pas encore donné signe de vie. Il envisage de faire valoir que cette carence constitue un frein au marché immobilier, aussi bien au niveau des particuliers que des professionnels.

M. Deschamps indique, quant à lui, avoir évoqué le souci du réseau mobile lors des dernières « rencontres cantonales » : tous les élus étant touchés par ce dysfonctionnement, M. le Président du Conseil Départemental a confirmé, dans un courrier, sa volonté de se préoccuper de ces soucis de

couverture mobile et d'Internet.

De même, il explique avoir été destinataire d'un mail de la Préfecture annonçant une nouvelle campagne de recensement des zones dites « blanches », c'est-à-dire où le centre-bourg n'est couvert par aucun opérateur. Il indique avoir alors proposé la candidature de la commune de Lalizolle pour faire l'objet d'un contrôle de classement en « zone blanche ».

### **- Questions diverses**

> *aide exceptionnelle « Un vélo à la campagne »*

M. Deschamps fait part de la lettre de remerciement qu'a adressé M. Debrade pour l'aide financière (100 €) apportée à l'EURL « Un vélo à la campagne » (*cf. séance du 7 avril 2016*).

> *pot des nouveaux habitants*

Suite à l'annulation de la première cérémonie, une nouvelle date doit être fixée. Il est proposé de la programmer la veille du repas des aînés, soit le 10 décembre à 15 h. Mme Pétard soumet l'idée de la tenir dans la salle du gîte afin de laisser la salle polyvalente à la disposition des personnes qui prépareront le repas du CCAS.

> *repas des aînés*

Suite à la dernière réunion du CCAS, il a été décidé que le repas serait, cette année, préparé par une équipe de bénévoles. L'animation sera quant à elle assurée par le groupe « Muset Circus ».

> *travaux en cours et à venir*

M. Deschamps précise également que le dossier « accessibilité » peut être maintenant considéré comme clos et que les problèmes d'enlèvement et d'enfouissement de citernes de gaz sont en train de trouver rapidement des solutions.

Un débat est enfin engagé sur les projets d'investissement 2017.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.